

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : de DREUX

E-mail : mcdreux28@gmail.com

Téléphone : 06.16.09.28.98

Organisateur technique :

N° d'épreuve FFM : 498

Date : Dimanche 4 Juin 2023

Lieu : Ecublé lieudit Bilheux

MOTO CLUB DE DREUX - CYRILLE BORDELOUP

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel POURRIAU	Licence : OFF 019995
Président du Jury ou Arbitre*	Marc GUEDON délégué CDF 125	Licence : OFF 029982
Membre du Jury	Sébastien DESMETTRE délégué OPEN	Licence : OFF 262480
Membre du Jury	Philippe BROUAL délégué Espoirs Jeunes	Licence : OFF 005271
Commissaire technique responsable	Christian BLANCHEMAIN	Licence : OFF 047760
Responsable du chronométrage	Josiane PORTIER	Licence : OFF 185088

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CDL OPEN	13 ans		125cc 2T à 150cc 4T	2 groupes A et B :
				- 2 manches de 20 mn + 1 tour
	15 ans		Cylindrée Libre	pour le groupe A
				- 2 manches de 15 mn + 1 tour
				pour le groupe B
CDL 65/85 Jeunes Espoirs	7 ans	15 ans	65cc et 85cc 2T	- 2 manches de 15 mn + 1 tour



**ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	LEGUESDRON Guillaume		
Nombre de secouristes .....	20	Nombre d'ambulance(s) .....	2
Hôpital le plus proche .....	Dreux 28100	Temps de trajet (en min) .....	25 MN

**ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... Terrain motocross Ecublé  
Adresse ..... Lieu dit Bilheux 28170

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1480  
Largeur minimum de la piste ..... 6  
Largeur de la grille ..... 30  
Longueur de la ligne droite de départ ..... 95  
Nombre d'OCP\* ..... 25  
*\*Officiels Commissaires de Piste*

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : 54 ..  
En manche : 45 ..

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais : ...  
En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 27/03/2023

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 03/04/2023

**VISA DE LA FFM**

DATE: 12/04/2023  
NUMÉRO: 23/0376

**MOTO CLUB DE DREUX**

Terrain motocross Ecublé lieu dit Bilheux  
127 Impasse du Bois Chapet  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES  
Tél. 06.16.09.28.96 / mcdreux28@gmail.com  
Siret 39082084300014 - RNA W283000366  
Agréé FFM 0326



Signature  
numérique de  
Christine CAILLY  
Date :  
2023.04.03  
16:40:01 +02'00'

